EPAGE du bassin *Viaur*

Registre des délibérations

Bureau – Année 2025

EPAGE *Viaur*

Tél : 05.65.71.12.64 – contact@epage-viaur.com

Table des matières

I. Bureau du 26 mars 2025 ____ *4*

Objet : Renouvellement d'un contrat de projet d'un chargé de mission hydraulique. ____ 4
Objet : Recrutement poste non permanent accroissement temporaire d'activité. (Articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique) ____ 4
Objet : Recrutement poste non permanent accroissement temporaire d'activité. (Articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique) ____ 5
Objet : Plan de financement Agri Viaur 2025-2026 ____ 5
Objet : Plan de financement Natura 5 Vallées pour l'année 2025. ____ 6
Objet : Plan de financement Natura Lévézou 2025. ____ 6
Objet : Etude thermie – Collaboration Fédération Départementale pour la Pêche et les Milieux Aquatiques de l'Aveyron. ____ 7
Objet : Attribution marché Suivi Qualité 2025 à 2027 ____ 7

II. Bureau du 3 juin 2025 ____ *9*

Objet : Renouvellement contrat de projet chargé de mission. ____ 9
Objet : Amortissement exercice 2025 – Budget Principal de l'Epage Viaur . ____ 9
Objet : Amortissement exercice 2025 – Budget Principal de l'Epage Viaur . ____ 11
Objet : Décision modificative pour les amortissements 2025– Budget Principal de l'Epage Viaur. ____ 13
Objet : Décision modificative pour les amortissements 2025– Budget Annexe GEMAPI de l'Epage Viaur. ____ 13
Objet : Décision modificative pour provision et dépréciation– Budget Annexe GEMAPI de l'Epage Viaur. ____ 14
Objet : Mise à disposition de temps de travail pour ANC ____ 14
Objet : Plan de financement des opérations du programme Agri Viaur- Années 2025-2026 ____ 14
Objet : Plan de financement des opérations du programme Agri Viaur- Années 2025-2026 ____ 15
Objet : Plan de financement du chargé de mission Quantité – Aménagement 2025-2026 ____ 16
Objet : Plan de financement du chargé de mission Qualité – Années 2025-2026 ____ 16
Objet : Plan de financement Animation du Sage Viaur - Chargé de mission Communication Années 2025-2026 ____ 17
Objet : Plan de financement postes de Technicien Rivière et de Techniciens Milieux Naturels Années 2025-2026 ____ 17
Objet : Attribution marché de travaux et fournitures – Années 2025-2027 ____ 18

III. Bureau du 23 septembre 2025 ____ *20*

Objet : Renouvellement d'un contrat sur poste non permanent – accroissement temporaire d'activités ____ 20
Objet : Décision modificative n°3 budget annexe GEMAPI ____ 20
Objet : Espaces naturels sensibles ____ 21
Objet : ABIC Communauté de Communes Carmausin Ségala ____ 21
Objet : ABIC Communauté de Communes Ouest Aveyron ____ 22
Objet : Décision modificative pour les amortissements 2025– Budget Annexe GEMAPI de l'Epage Viaur. ____ 22

IV. Séance du 26 novembre 2025 ____ *23*

OBJET : DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENT 2025– BUDGET PRINCIPAL DE L'EPAGE VIAUR. ____ 23
Objet : AUTORISATION DU PASSAGE DES ECRITURES DE REGULARISATION NON BUDGETAIRE A LA DEMANDE DU SERVICE DE LA GESTION COMPTABLE (SGC). ____ 24
OBJET : ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2026-2029 DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON. (Collectivité jusqu'à 30 agents CNRACL). ____ 24
OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR D'AVEYRON INGENIERIE. ____ 26
OBJET : WEBSERIES DU CPIE DU ROUERGUE. ____ 26
OBJET : BATIMENT NAUCELLE. ____ 27

OBJET : CONVENTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF _____ 27
OBJET : CONVENTION SDIS _____ 28
OBJET : PARTICIPATION PROJET TARN AVAL _____ 28

Bureau du 26 novembre 2025

I. Bureau du 26 mars 2025

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Rodez

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Bureau de l'EPAGE VIAUR

Membres	Présents
27	14

Séance du 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-six mars à 10 heures à la salle des combles de la mairie de Baraqueville, le Bureau de l'Epage Viaur convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yves REGOURD, Président.
Membres Présents : AZAM Rolande, BANCAREL Jean-Marie, BORIES André, DEBAR Serge, DALMAYRAC Gilbert, EMERIAUD Françoise, JANKOWSKI Sandrine, LATIEULE Yves, MALLEVIALLE Jean-Marie, NESPOULOUS Régis, PEAN-BARRE Marie, REGOURD Yves, SIGAUD Guilhem, SUDRES Vincent.

Objet : Renouvellement d'un contrat de projet d'un chargé de mission hydraulique.

Délibération n°2025/001B
Le Président expose aux membres du Bureau que par délibération n°2022/13 en date du 10/02/2022, le recrutement d'un chargé de mission en aménagement hydraulique sur un contrat de projet de 3 ans renouvelable une fois (6 ans maximum) arrive à échéance au 3 avril 2025.

Les missions de cet agent n'étant pas terminées, il convient, comme le prévoit le contrat initial, de renouveler celui-ci pour 3 ans à compter du 4 avril 2025 au 3 avril 2028 inclus.

Pour mémoire, les missions de ce poste sont les suivantes :
- Connaissance : suivi hydro, stations
- Volet Inondation : mémoire du risque, repères de crues, définition zones inondables
- Aménagement - dés imperméabilisation - accompagnement des collectivités
- Gestion des plans d'eau
- Appui technique volet hydrologie dans le cadre de la réalisation des travaux

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau d'accepter le renouvellement et d'accepter le plan de financement inhérent à ces missions.

Après avoir délibéré, les membres du Bureau :

- Approuve le renouvellement du chargé de mission
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce contrat
- D'inscrire les crédits au Budget annexe 2025.

Objet : Recrutement poste non permanent accroissement temporaire d'activité. (Articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique)

Délibération n° 2025/002B
Le Président expose aux membres du Bureau qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien des rivières pour accroissement temporaire d'activité sur un poste non permanent à temps complet.
Ce contrat sera établi pour une durée de 6 mois à compter du 1er mai 2025 au 31 octobre 2025 au grade d'adjoint technique territorial (C) au 2ème échelon.
Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- De procéder au recrutement d'un agent d'entretien des rivières,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce recrutement,
- D'inscrire les crédits au Budget annexe 2025.

Objet : Recrutement poste non permanent accroissement temporaire d'activité. (Articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique)

Délibération n°2025/003B

Le Président expose aux membres du Bureau qu'il est nécessaire de recruter un agent chargé en communication pour accroissement temporaire d'activité sur un poste non permanent à temps complet.

Ce poste porté par l'EPAGE Viaur est créé en partenariat avec l'EPAGE Cérou Vère ; une convention précise les modalités d'organisation entre les deux structures.
L'ensemble des charges seront partagées à part égales entre les deux structures, déduction faite des subventions acquises.

Ce contrat sera établi à compter du 7 avril au 31 mai 2025 inclus, au grade de technicien territorial (B) au 3ème échelon.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- De procéder au recrutement d'un chargé de mission en communication,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce recrutement, y compris la convention avec l'EPAGE Cérou Vère
- D'inscrire les crédits au Budget principal 2025.

Objet : Plan de financement Agri Viaur 2025-2026

Délibération n°2025/004B

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement concernant les opérations prévues dans le cadre du programme AGRI Viaur 2025-2026 avec les partenaires qui ont bien voulu participer au programme d'actions. Pour mémoire, des opérations complémentaires en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron seront présentées prochainement, dès que la convention aura pu être finalisée.

Partenaires	Actions	Montant Total	Financement AEAG		Financement EPAGE		Financement partenaires	
Adasea	Diffusion de connaissances/expérimentations	17 200 €	70%	12 040 €	15%	2 580 €	15%	2 580 €
	Conseil/Diagnostic individuel	10 800 €	50%	5 400 €	25%	2 700 €	25%	2 700 €
AHP12	Diffusion de connaissances/expérimentations	4 400 €	70%	3 080 €	15%	660 €	15%	660 €
	Conseil/Diagnostic individuel	8 400 €	50%	4 200 €	25%	2 100 €	25%	2 100 €
APABA	Diffusion de connaissances/expérimentations	21 500 €	70%	15 050 €	15%	3 225 €	15%	3 225 €
CG Roquefort	Conseil/Diagnostic individuel	1 100 €	50%	550 €	25%	275 €	25%	275 €
CRPF	Conseil/Diagnostic individuel	12 200 €	50%	6 100 €	25%	3 050 €	25%	3 050 €
FDCuma	Diffusion de connaissances/expérimentations	7 600 €	70%	5 320 €	15%	1 140 €	15%	1 140 €
	TOTAL	**83 200 €**		**51 740 €**		**15 730 €**		**15 730 €**

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement
Autorise le Président a déposé les demandes de subventions
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
D'inscrire les dépenses et les recettes au budget principal

Objet : Plan de financement Natura 5 Vallées pour l'année 2025.

Délibération n°2025/005B
Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement concernant le programme de Natura 2000 pour 2025.

Dépenses	**Viaur**	**Agout Gijou**	**Aveyron Aval et Amont**	**Tarn**	**TOTAUX € T.T.C**
Rémunération REGIE (hors stagiaire)	*31 246€*	*10 039 €*	*6 881 €*	*6 881 €*	*55 046 €*
Dépenses REGIE stagiaire	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
TOTAL dépenses REGIE	***31 246 €***	***10 039 €***	***6 881 €***	***6 881 €***	***55 046 €***
TOTAL dépenses Prestations	29 910 €	28 139 €	27 729 €	0 €	**85 778 €**
Frais de déplacement (5%)	1 562 €	502 €	344 €	344 €	**2 752 €**
Coûts indirects (15%)	4 687 €	1 506 €	1 032 €	1 032 €	**8 257 €**
TOTAUX	**67 405 €**	**40 186 €**	**35 986 €**	**8 257 €**	**151 833 €**

Recettes	TAUX	**MONTANT**
FEADER	80 %	**121 466 €**
REGION OCCITANIE	20 %	**30 366 €**
TOTAUX € T.T.C.	**100 %**	**151 833 €**

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement proposé
Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
D'inscrire les dépenses et recettes au budget annexe 2025.

Objet : Plan de financement Natura Lévézou 2025.

Délibération n°2025/006B
Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement concernant le programme du site Natura Lévézou pour 2025.

DEPENSES	**Montant € T.T.C.**
Prestations de service	12 130.00 €
Dépenses de rémunération	17 371.20 €
Frais de déplacement	868.56 €
Coûts indirects	2 605.68 €

TOTAUX	**32 975.44 €**

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	TAUX	Montants
FEADER	80 %	**26 380.35 €**
Région Occitanie	20 %	**6 595.09 €**
TOTAUX	**100 %**	**32 975.44 €**

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement proposé
Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
D'inscrire les dépenses et recettes au budget annexe 2025.

Objet : Etude thermie – Collaboration Fédération Départementale pour la Pêche et les Milieux Aquatiques de l'Aveyron.

Délibération n°2025/007B
Monsieur le Président propose aux membres du Bureau un travail collaboratif avec la FDAAPPMA dans le cadre d'une convention de partenariat.

La fédération dispose d'un important jeu de données sur la thermie des cours d'eau, ce jeu de données non seulement mis à disposition de l'EPAGE Viaur pour intégration dans l'outil de diagnostic territorial mais sera le support de l'analyse proposée.

Le travail d'analyse des données (plus de 60 stations sur plusieurs années) permettra de :

- D'expliquer les régimes thermiques à l'aide des différentes variables récupérées à partir de l'outil de diagnostic.
- Puis à partir des résultats précédents et du réseau de suivi existant, un autre objectif est de construire un réseau de suivi de la température des cours d'eau complémentaire à celui de l'OFB et de la fédération (sur le long terme),
- Enfin dans à l'issu de l'identification des stations impactées thermiquement par des altérations anthropiques, il pourra être proposer des travaux d'amélioration des conditions thermiques. Avec la hausse des températures de l'air, la restauration de ces portions de cours d'eau permettrait d'atténuer les effets du changement climatique.

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement proposé
Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention
Autorise le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier
D'inscrire les dépenses et recettes au budget annexe 2025.

Objet : Attribution marché Suivi Qualité 2025 à 2027

Délibération n°2025/008B
Monsieur le Président expose aux membres au Bureau qu'un marché à procédure adapté a été lancé concernant le suivi qualité des eaux pour 3 ans (2025/2026/2027) ce marché déposé sur la plateforme e-occitanie a été retiré par 15 entreprises mais seule 1 a déposé une réponse.

Après analyse de l'offre et discussions avec l'entreprise, Monsieur le Président, propose de retenir l'entreprise CEREG Ingénierie Sud Ouest sur la base des tarifs ci-dessous :

- **Tranche Ferme :** analyse Physicochimiques, IBD et analyses phytosanitaires : 36 020 € HT par an
- **Tranche Conditionnelle :**
  - Analyses bactériologiques : 188 € HT / analyse
  - Analyses cyanobactéries : 1 093 € HT / analyse

Le plan de financement proposé pour l'année 2025 est donc :

Estimation des Coûts		Analyses € HT	Analyses € TTC	Interprétation € HT	Interprétation € TTC
tranche ferme	Analyses Physico-Chimiques et IBD	30 720 €	36 864 €	5 200 €	6 240 €
	Analyses composés phyto sanitaires	11 200 €	13 440 €	500 €	600 €
	sous total tranche fer.	**41 920 €**	**50 304 €**	**5 700 €**	**6 840 €**
tranche optionnelle	Analyses Bactériologiques (25 X 187,5)	4 588 €	5 505 €		
	Analyses Cyanobacyéries (5 X 1 092,5)	5 463 €	6 555 €		
	sous total HT tranche Opt.	**10 050 €**	**12 060 €**		
Total		**51 970 €**	**62 364 €**	**5 700 €**	**6 840 €**

Plan de financement		Analyses € TTC	Interprétation € TTC
Agence EAU	70%	43 655 €	
	50%		3 420 €
Autofinancement	30%	18 709 €	
	50%		3 420 €
Total		**62 364 €**	**6 840 €**

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent les propositions du Président,
Approuvent le plan de financement proposé
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
D'inscrire les dépenses et recettes au budget annexe 2025.

II. Bureau du 3 juin 2025

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Rodez

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Bureau de l'EPAGE VIAUR

Membres	Présents
27	-----15---

Séance du 3 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trois juin à 10 heures à la salle du 1er étage de la mairie de Baraqueville, le Bureau de l'Epage Viaur convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yves REGOURD, Président.

Membres Présents : BANCAREL Jean-Marie, BORIES André, COUET Thierry, CROS Emmanuel, DALMAYRAC Gilbert, DEBAR Serge, DESHAYES Laurent, FALIPOU Jérôme, JANKOWSKI Sandrine, MALLEVIALLE Jean-Marie, MARTY Paul, NESPOULOUS Régis, PEANN BARRE Marie, REGOURD Yves, SUDRES Vincent.

Membres excusés : AZAM Rolande, BARTHES Joël, EMERIAUD Françoise, LATIEULE Yves, LAUGIER Joël, MALATERRE Guy, MARTIN Daniel, SIGAUD Guilhem.
Procurations : SIGAUD Guilhem à BANCAREL Jean-Marie.

Objet : Renouvellement contrat de projet chargé de mission.

Délibération 2025/010B

Le Président expose aux membres du Bureau que par délibération n°2021/71 en date du 16/12/2021, le recrutement d'un chargé de mission pour la mise en œuvre du transfert de la compétence assainissement sur un contrat de projet de 3 ans renouvelable une fois (6 ans maximum) arrive à échéance au 24 juillet 2025.

La mission initiale d'accompagnement vient d'être clôturée. Cependant des missions ayant traits à la gestion qualitative des eaux doivent aujourd'hui être menées :

- Suivi mensuel de la qualité des petits cours d'eau, de la qualité des eaux liées aux usages de loisirs
- Valorisation, interprétation des données existantes et recueillies
- Accompagnement de la mise en œuvre de la réhabilitation des ANC

L'ensemble de ces opérations inscrites au Contrat de Rivière Viaur III sont accompagnées financièrement par l'Agence de l'eau à hauteur de 70 % du coût du poste (salaire, charges et frais indirects).
Ces missions n'étant pas terminées, il convient, comme le prévoit le contrat initial, de renouveler celui-ci pour 3 ans à compter du 25/07/2025 au 24/07/2028 inclus.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau d'accepter le renouvellement et d'accepter le plan de financement inhérent à ces missions.
Après avoir délibéré, les membres du Bureau :

- Approuve le renouvellement du chargé de mission
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce contrat
- D'inscrire les crédits au Budget principal 2025.

Objet : Amortissement exercice 2025 – Budget Principal de l'Epage Viaur .

Délibération 2025/011B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau l'achat de différents matériels pour l'Epage Viaur et qu'il convient d'en prévoir l'amortissement en 2025.

DESIGNATION DU BIEN	Valeur Bien	Annuité	Durée Amortissement	N° Inventaire
Compte 281828				
Véhicule SUZUKI	4 700.00 €	588.00 €	8 ans	235
Véhicule KANGOO	8 880.00 €	1 776.00 €	5 ans	248
TOTAL		**2 364.00 €**		
Compte 281838				
Ordinateur portable LENOVO	1 363.78 €	273.00 €	5 ans	154
Ordinateur portable	1 579.20 €	316.00 €	5 ans	211
Matériel informatique	1 246.80 €	312.00 €	4 ans	221
Matériel informatique	1 026.00 €	257.00 €	4 ans	222
Vidéo projecteur	537.60 €	179.00 €	3 ans	242
Ecran ordinateur	144.00 €	48.00 €	3 ans	243
Ordinateur portable	982.80 €	328.00 €	3 ans	249
Casque audio	54.00 €	18.00 €	3 ans	279
Casque audio	54.00 €	18.00 €	3 ans	280
Souris ergonomique	64.80 €	22.00 €	3 ans	281
Souris ergonomique	32.40 €	11.00 €	3 ans	282
Souris ergonomique	32.40 €	11.00 €	3 ans	283
Ordinateur portable	1 810.80 €	259.00	7 ans	284
Station d'accueil	238.80 €	80.00 €	3 ans	285
Ecran ordinateur	200.40 €	67.00 €	3 ans	288
TOTAL		**2 199.00 €**		
Compte 281848				
Réfrigérateur	169.90 €	34.00 €	3 ans	158
Chaises	644.76 €	64.00 €	10 ans	196
Tables	725.40 €	50.00 €	10 ans	198
Rayonnages	1 123.98 €	223.98 €	5 ans	209
Siège Bureau	156.04 €	52.04 €	3 ans	224
Tables pique-nique	3 816.00 €	381.50 €	10 ans	234
Tables	758.74 €	349.11 €	1 an	62
Tables pique-nique	2 999.80 €	300.00 €	10 ans	272
TOTAL		1 454.63 €		
Compte 281858				
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	300
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	301
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	302
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	303
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	304
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	305
TOTAL		**390.00 €**		
Compte 2188 / 28188				
Aspirateur/Ventilateur	766.76 €	153.00 €	5 ans	210

Panneaux communication	2 130.00 €	213.00 €	10 ans	244
Panneaux communication	206.14 €	42.00 €	5 ans	245
Panneaux communication	121.56 €	37.54 €	5 ans	246
Repères de Crues	9 024.00 €	602.00 €	15 ans	260
Panneaux communication	2 214.00 €	221.00 €	10 ans	261
Logo fer forgé	2 000.00 €	400.00 €	5 ans	267
Panneaux communication	1 290.00 €	129.00 €	10 ans	269
Panneaux communication	678.00 €	136.00 €	5 ans	270
Panneaux communication	1 290.00 €	129.00 €	10 ans	271
Electrodes	894.00 €	179.00 €	5 ans	286
Radiateur	69.90 €	69.90 €	1 an	294
Panneaux communication	12 840.00 €	1 284.00 e	10 ans	297
Panneaux communication	11 844.00 €	1 184.00 €	10 ans	298
Panneaux communication	12 000.00 €	1 200.00 €	10 ans	299
TOTAL		**5 979.44 €**		
TOTAL AMORTISSEMENT		**12 387.07 €**		

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau de l'Epage Viaur, à l'unanimité des membres présents :
- décide d'amortir les immobilisations suivant les indications ci-dessus définies,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : Amortissement exercice 2025 – Budget Principal de l'Epage Viaur .

Délibération 2025/012B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau l'achat de différents matériels pour l'Epage Viaur et qu'il convient d'en prévoir l'amortissement en 2025.

Pour le budget annexe GEMAPI

DESIGNATION DU BIEN	Valeur Bien	Annuité	Durée Amortissement	N° Inventaire
Compte 2182 /281828				
Fourgon PEUGEOT BOXER	21 936.76 €	2 570.00 €	8 ans	178
Chariot élévateur	6 324.00 €	791.00 €	8 ans	207
Tracteur DEUTZ	64 800 €	6 480.00 €	10 ans	216
Quad	9 116.76 €	1 519.00 €	6 ans	220
Adaptateur crochet pour tracteur	762.70 €	190.68 €	4 ans	228
Remorque	1 390.00 €	278.00 €	5 ans	241
Canoë	537.00 €	107.00 €	5 ans	232
TOTAL		**11 936.36 €**		
Compte 2183 / 281838				
Ordinateur portable	1 246.80 €	312.00 €	4 ans	223
Station d'accueil	435.00 €	145.20 €	3 ans	265
Ordinateur portable	1 548.00 €	309.60 €	5 ans	266
Souris ergonomique	46.80 €	16.00 €	3 ans	274
Souris ergonomique	64.80 €	22.00 €	3 ans	275

Souris ergonomique	32.40 €	11.00 €	3 ans	276
Casque audio	54.00 €	18.00 €	3 ans	277
Casque audio	54.00 €	18.00 €	3 ans	278
Station d'accueil	270.00 €	90.00 €	3 ans	295
Ecran ordinateur	156.00 €	52.00 €	3 ans	296
TOTAL		**993.80 €**		
Compte 2184/281848				
Siège bureau	411.00 €	82.00 €	5 ans	151
Chaises	429.84 €	43.00 €	10 ans	197
Tables	483.60 €	48.00 €	10 ans	199
Siège bureau	156.04 €	52.04 €	3 ans	225
TOTAL		225.04 €		
2185/28185				
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	305
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	306
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	307
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	308
Téléphone portable	311.60 €	78.00 €	4 ans	309
TOTAL		**390.00 €**		
Compte 2188 / 28188				
Enfonce Pieux	5 640.00 €	564.00 €	10 ans	163
Tronçonneuse	1 600.00 €	1 280.00 €	5 ans	185
Tronçonneuse	2 180.00 €	1 744.00 €	5 ans	190
Sondes	1 512.00 €	151.00 €	10 ans	215
Tronçonneuse	2 142.59 €	429.00 €	5 ans	218
Débrousailleuse	756.00 €	151.00 €	5 ans	219
Enfonce Pieux	13 680.00 €	1 368.00 €	10 ans	237
Scie circulaire	995.85 €	199.00 €	5 ans	238
Tronçonneuse	540.00 €	108.00 €	5 ans	252
Matériel élagage	557.00 €	111.00 €	5 ans	254
Benne	3 810.00 €	381.00 €	10 ans	259
Sondes	777.60 €	78.00 €	10 ans	236
Sondes	17 197.22 €	1 720.00 €	10 ans	247
Thermo	882.00 €	88.00	10 ans	233
Laser mètre	556.80 €	111.36 €	5 ans	253
GPS	6 464.40 €	646.44 €	10 ans	255
ODO Mètre GPS	5 091.00 €	509.00 €	10 ans	156
Capteur Sondes	636.00 €	127.00 €	5 ans	262
Panneau communication	2 490.00 €	249.00 €	10 ans	263
Tube Stations	663.00 €	132.60 e	5 ans	264

Groupe électrogène	474.90 €	95.00 €	5 ans	273
TOTAL		**10 242.40 €**		
Compte 20422/280422				
Travaux TR 11	45 006.51 €	4 501.00 €	10 ans	256
Travaux TR 16	27 791.74 €	2 779.17 €	10 ans	257
Travaux TR 13	48 866.06 €	4 887.00 €	10 ans	315
TOTAL		**12 167.17 €**		
TOTAL AMORTISSEMENT		**35 954.77 €**		

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- décide d'amortir les immobilisations suivant les indications ci-dessus définies,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : Décision modificative pour les amortissements 2025– Budget Principal de l'Epage Viaur.

Délibération 2025/013B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que suite à la régularisation des montants des amortissements au budget Principal 2025, le montant prévu au Budget 2025, n'est pas suffisant, il convient de faire une décision modificative comme suit :

COMPTES	Prévu	Dépenses	Manque	Arrondi
6811	12 305.72 €	12 387.07 €	81.35 €	82.00 €
6228/DIVERS	1 102 040.80 €	82.00 €		82.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau de l'Epage Viaur, à l'unanimité des membres présents :
- Valide la décision modificative,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : Décision modificative pour les amortissements 2025– Budget Annexe GEMAPI de l'Epage Viaur.

Délibération 2025/14B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que suite à la régularisation des montants des amortissements au budget annexe GEMAPI 2025, le montant prévu au Budget 2025, n'est pas suffisant, il convient de faire une décision modificative comme suit :

COMPTES	Prévu	Dépenses	Manque	Arrondi
6811	32 609.17 €	35 954.77 €	3 345.60 €	3 350.00 €
6228	106 632.00 €	3 350.00 €		3 350.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau de l'Epage Viaur, à l'unanimité des membres présents :
- Valide la décision modificative,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : Décision modificative pour provision et dépréciation– Budget Annexe GEMAPI de l'Epage Viaur.

Délibération 2025/015B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau la règlementation en vigueur qui impose la constitution de provisions dès l'apparition d'un risque avéré et de dépréciations dès l'apparition d'un indice de perte de valeur significative d'un actif. Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative pour approvisionner le compte 6817 comme suit :

COMPTES	Prévu	Dépenses	Manque	Arrondi
6817	0 €	892.59 €	892.59 €	900.00 €
6228	106 632.00 €	900.00 €		€

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau de l'Epage Viaur, à l'unanimité des membres présents :
- Valide la décision modificative
- charge Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : Mise à disposition de temps de travail pour ANC

Délibération 2025/016B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre du Contrat de Rivière Viaur III une opération de réhabilitation des systèmes assainissements non Collectif (ANC) a pu être négociée par l'EPAGE Viaur auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Cette opération concerne au total 470 systèmes dont :

- 60 systèmes identifiés dans le périmètre des sites de baignade en rivière répartis sur plusieurs communautés de communes (7 sites sont identifiés)

- 410 systèmes sur le territoire du Lévézou, bassin d'alimentation des grands lacs utilisés pour la production d'eau potable et pour des usages touristiques (baignade notamment).

Cette opération générant un surcroit de travail important pour les services techniques des Communautés de Communes du Lévézou (410 dossiers à mettre en œuvre) il est proposé de renforcer l'équipe technique par un temps de travail du personnel de l'EPAGE.

Pour se faire une convention est proposée et identifie un temps de travail de 76 jours (532 heures) estimée à 20520 €.

Le reste à charge – hors subvention de l'Agence de l'Eau – sera pris en charge directement par les deux communautés de communes du Lévézou à savoir : Communauté de Communes Pays de Salars et la Communauté de Communes Lévézou Pareloup.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau de l'Epage Viaur, à l'unanimité des membres présents :
- Valide la mise à disposition de temps de travail
Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant
- charge Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : Plan de financement des opérations du programme Agri Viaur- Années 2025-2026

Délibération 2025/017B

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement concernant les opérations prévues dans le cadre du programme AGRI Viaur 2025-2026 avec les partenaires qui ont bien voulu participer au programme d'actions.

Pour mémoire, des opérations complémentaires en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron seront présentées prochainement, dès que la convention aura pu être finalisée.

Partenaires	Actions	Montant Total	Financement AEAG		Financement EPAGE		Financement partenaires	
Adasea	Diffusion de connaissances / expérimentations	17 200 €	70%	12 040 €	15%	2 580 €	15%	2 580 €
	Conseil / Diagnostic individuel	10 800 €	70%	7 560 €	15%	1 620 €	15%	1 620 €
AHP12	Diffusion de connaissances / expérimentations	4 400 €	70%	3 080 €	15%	660 €	15%	660 €
	Conseil / Diagnostic individuel	8 400 €	70%	5 880 €	15%	1 260 €	15%	1 260 €
APABA	Diffusion de connaissances / expérimentations	21 500 €	70%	15 050 €	15%	3 225 €	15%	3 225 €
FDCuma	Diffusion de connaissances / expérimentations	7 600 €	70%	5 320 €	15%	1 140 €	15%	1 140 €
CNPF	Conseil / Diagnostic individuel	12 200 €	70%	8 540 €	15%	1 830 €	15%	1 830 €
CG Roquefort	Conseil / Diagnostic individuel	1 100 €	70%	770 €	30%	330 €	0%	- €
TOTAL		**83 200€**		**58 240 €**		**12 645€**		**12 315 €**

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement
Autorise le Président a déposé les demandes de subventions
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
D'inscrire les dépenses et les recettes au budget principal 2025.

Objet : Plan de financement des opérations du programme Agri Viaur- Années 2025-2026

Délibération 2025/018B

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement concernant le poste d'animatrice du programme Agri Viaur pour les années 2025 et 2026.

ESTIMATION DES COUTS :

Chargé de mission Espace Rural (368j)	130 000 €
Secrétariat dédié (120 jours)	27 653 €
Frais indirect (forfait 70 €/j)	34 160 €
Dépenses ponctuelles sur factures € HT	37 325 €
Cout TOTAL 2025-2026 :	**229 138 €**

PLAN FINANCEMENT :

Agence Eau : Animation Territoriale 70 %	134 268 €
Agence Eau : Opérations ponctuelles 50 %	18 663 €

Conseil Départemental Tarn 2025 et 2026	2 000 €
Autofinancement	74 206 €
Financement TOTAL 2025-2026 :	**229 138 €**

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement
Autorise le Président a déposé les demandes de subventions
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier

---

Objet : Plan de financement du chargé de mission Quantité – Aménagement 2025-2026

Délibération 2025/019B

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement concernant le poste de chargé de mission « Quantité – Aménagement » pour les années 2025 et 2026.

ESTIMATION DES COUTS :

CM Aménagement – Hydro (368j)	116 000 €
Secrétariat dédié (100 jours)	13 826 €
Frais indirect (forfait 70 €/j)	29 960 €
Dépenses ponctuelles sur factures € HT	7 898 €
Cout TOTAL 2025-2026 :	**167 684 €**

PLAN FINANCEMENT :

Agence Eau - 70 % Contrat Rivière Viaur III	117 378 €
Conseil Départemental Tarn 2025 et 2026	2 000 €
Autofinancement	48 306 €
TOTAL	**167 684 €**

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement proposé
Autorisent M le Président à déposer les dossiers de demande de subvention
Autorisent M.le Président à signer tout document relatif à ce dossier

---

Objet : Plan de financement du chargé de mission Qualité – Années 2025-2026

Délibération 2025/020B

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement concernant le poste de chargé de mission en « Qualité » pour 2025 et 2026

ESTIMATION DES COUTS :

Chargé de mission Qualité (460j)	112 000 €
Secrétariat dédié (60 jours)	13 826 €
Frais indirect (forfait 70 €/j)	36 400 €
Dépenses ponctuelles sur factures	28 843 €
Cout TOTAL 2025-2026 :	**191 069 €**

PLAN FINANCEMENT :

Agence Eau : Animation Territoriale 70 %	133 748 €
Conseil Départemental Tarn 2025 et 2026	2 000 €

CC Pays de Salars et Lévézou Pareloup (convention ANC)	10 260 €
Autofinancement	45 061 €
Financement TOTAL 2025-2026 :	**191 069 €**

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement proposé
Autorisent M. le Président à déposer les dossiers de demande de subvention
Autorisent M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier

---

Objet : Plan de financement Animation du Sage Viaur - Chargé de mission Communication Années 2025-2026

Délibération 2025/021B

Le Président propose aux membres du Bureau un plan de financement pour les années 2025 et 2026 comme suit :

ESTIMATION DES COUTS :

Animation du SAGE et CRV III (460j)	212 000 €
Secrétariat dédié (100 jours)	22 608 €
Chargé de Mission Communication (368j)	66 000 €
Frais indirect (forfait 70 €/j)	64 960 €
Dépenses de Communication sur factures	100 000 €
Cout TOTAL 2025-2026 :	**465 568 €**

PLAN FINANCEMENT :

Agence Eau : Animation Territoriale 80 %	219 046 €
Agence Eau – Volet Communication 50 %	95 880 €
Conseil Départemental Tarn 2025 et 2026	4 000 €
Participation EPAGE Cérou Vère	28 924 €
Autofinancement	117 718 €
Financement TOTAL 2025-2026 :	**465 568 €**

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement prévisionnels
Autorisent M. le Président à déposer les dossiers de subventions
Autorisent M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier

---

Objet : Plan de financement postes de Technicien Rivière et de Techniciens Milieux Naturels Années 2025-2026

Délibération 2025/022B

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement pour les postes d'un technicien rivière et de deux techniciens milieux Naturels pour 2025 et 2026 comme suit :

ESTIMATION DES COUTS :

Technicien rivière (460 j)	130 000 €
Technicien Milieux Naturels y compris CATZH (CD-334j)	94 391 €
Technicien Milieux Naturels (TB- 80 j)	13 913 €
Secrétariat dédié (120 jours)	27 652 €
Frais indirect (forfait 70 €/j)	69 580 €
Dépenses ponctuelles sur factures	13 665
Cout TOTAL 2025-2026 :	**349 201 €**

PLAN FINANCEMENT :

Agence Eau : Animation Territoriale 70 %	244 440 €
Conseil Régional Occitanie Maitrise Œuvre -TR20	9 504 €
Conseil Régional Occitanie CATZH 2025-2026	6 936 €
Conseil Départemental Tarn 2025 et 2026	6 000 €
Autofinancement	82 321€
Financement TOTAL 2025-2026 :	**349 201 €**

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement proposé
Autorisent M le Président à déposer les dossiers de demande de subvention
Autorisent M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier

---

Objet : Attribution marché de travaux et fournitures – Années 2025-2027

Délibération 2025/023B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que le marché de travaux et fournitures arrivant à son terme, une consultation a donc été lancée pour assurer la continuité de la mise en œuvre du PPG. Ce marché, « Travaux et fournitures 2025-2027 » a été déposé sur la plateforme e-Occitanie et diffusé dans centre presse le 25 mars 2025 sous la forme d'un marché allotis, à bon de commande en procédure adaptée.
Suite à l'ouverture des plis et sur proposition de la commission finances de l'EPAGE Viaur, les entreprises suivantes sont retenues sur la base des critères indiqués dans le règlement de consultation (note finale sur la base de qualité technique 10 pts, prix 40 pts, délais 10pts)

Entreprises, fournisseurs retenus :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue
Lot 1	Matériaux pour réalisation de clôtures agricoles : fil barbelé, crampillons	UNICOR
Lot 2	Piquets	Bouscabois
Lot 3	Travaux pelle	Serge BRUEL
Lot 4	Matériaux bois	Aveyron scierie mobile
Lot 5	Plants et protections	Pépinière Lachaze

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent la proposition de la commission finance sur le choix des entreprises

Autorisent M. le Président à signer tout document relatif à ce marché

III. Bureau du 23 septembre 2025

Département de l'Aveyron Loi du 5 avril 1884 - Article 56
Arrondissement de Rodez **2025/025 B**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau de l'EPAGE VIAUR

Membres	Présents
27	15

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois septembre à 10 heures 30 minutes à la salle du 1er étage de la mairie de Baraqueville, le Bureau de l'Epage Viaur convoqué le 10/09/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yves REGOURD, Président.
Membres Présents : AZAM Rolande, BANCAREL Jean-Marie, DALMAYRAC Gilbert, CROS Emmanuel, DEBAR Serge, EMERIAUD Françoise, FALIPOU Jérôme, JANKOWSKI Sandrine, MALLEVIALLE Jean-Marie, MARTY Paul, NESPOULOUS Régis, PEANN BARRE Marie, REGOURD Yves, SIGAUD Guilhem, SUDRES Vincent.

Membres excusés : BORIES André, COUET Thierry, BARTHES Joël, DESHAYES Laurent, LATIEULE Yves, MARTIN Daniel
Procuration : BORIES André à REGOURD Yves, LATIEULE Yves à DALMAYRAC Gilbert.

Objet : Renouvellement d'un contrat sur poste non permanent – accroissement temporaire d'activités

(Articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique)

Le Président rappelle aux membres du Bureau le recrutement effectuer le 01/05/2025 pour une durée de 6 mois, d'un agent d'entretien des rivières, pour accroissement temporaire d'activité sur un poste non permanent à temps complet.

Monsieur le Président propose de renouveler ce contrat pour 6 mois afin de renforcer l'équipe d'agents d'entretien des rivières.
Ce contrat sera établi pour une durée de 6 mois à compter du 1er novembre 2025 au grade d'adjoint technique territorial (C) au 3ème échelon.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- De procéder au renouvellement de l'agent d'entretien des rivières,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce recrutement,
- D'inscrire les crédits au Budget annexe 2025 et 2026.

Objet : Décision modificative n°3 budget annexe GEMAPI

Délibération 2025/026B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau, que des travaux sur 2 communes vont être effectués dans le cadre de l'appel à projet des zones humides.

Monsieur le Président rappel qu'aucune somme n'a été prévue lors du vote du Budget 2025, il convient donc de prendre une décision modificative comme suit :

COMPTES	Prévu	Dépenses	Recettes
458110	827 946.97 €	-32 200.00 €	
458113	0.0 €	32 200.00 €	32 200.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- Approuvent la nature des travaux,
- Approuvent la décision modificative,
- Charge Monsieur le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : Espaces naturels sensibles

Délibération 027B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que les départements dans le cadre de leurs compétences d'Aménagement et Développement durable ont défini des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le Bassin Versant du Viaur dans sa partie tarnaise comprend 2 ENS : THURIES et JOUQUEVIEL.

Dans le cadre de nos collaborations, le Département du Tarn nous propose l'élaboration d'une convention portant sur :

- Réaliser d'un état des lieux de la connaissance des espèces et des habitats sur le site de l'ENS
- Assurer, en partenariat avec le Département, la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'ENS
- Evaluer les besoins en termes de gestion, d'amélioration des connaissances, des inventaires complémentaires
- Proposer des mesures de gestion et de préservation des espèces et des habitats sur le site ainsi que des actions de mise en valeur du site
- Mettre en cohérence les politiques Natura 2000 et ENS (objectifs de gestion/préservation des milieux, inventaires, panneaux pédagogiques.)

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- Accepte la participation de l'Epage pour ces deux sites
- Autorise M. Le Président à signer les conventions
- Charge M. le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : ABIC Communauté de Communes Carmausin Ségala

Délibération 028B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau la mise en place de l'Atlas Biodiversité Intercommunal avec Pays Ségali.

La communauté des communes Carmausin Ségala a également engagé un ABIC sur leur territoire.

Cette communauté nous sollicite afin de les accompagner :

- Fournir et mettre en forme les données disponibles de l'EPAGE Viaur
- Fournir et mettre en forme les données nouvellement collectées dans le cadre des différentes missions de l'EPAGE Viaur sur le territoire intercommunal : suivi des populations d'odonates et de l'écrevisse à pattes blanches, mise à jour des actions travaux rivière et des actions d'animation et de sensibilisation
- Partage les données issues du programme de sciences participatives de l'EPAGE Viaur sur les communes de Ouest Aveyron Communauté

- Partage des supports de communication produits dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale de Pays Ségali Communauté
- Accompagne la rédaction du rapport intermédiaire et du rapport technique final
- Participe aux réunions des comités techniques et de pilotage
- Accompagne la construction d'un plan d'actions à la fin du projet
- Met à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation du projet

Cet accompagnement sera possible via une convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- Accepte la demande de la Communauté des Commune Carmausin Ségala,
- Autorise M. Le Président à signer la convention
- Charge M. le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : ABIC Communauté de Communes Ouest Aveyron

Délibération 029B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau la mise en place de l'Atlas Biodiversité Intercommunal avec Pays Ségali.

La communauté des communes d'Ouest Aveyron a également engagé un ABIC sur leur territoire.

Cette communauté nous sollicite afin de les accompagner :

- Fournir et mettre en forme les données disponibles de l'EPAGE Viaur
- Fournir et mettre en forme les données nouvellement collectées dans le cadre des différentes missions de l'EPAGE Viaur sur le territoire intercommunal : suivi des populations d'odonates et de l'écrevisse à pattes blanches, mise à jour des actions travaux rivière et des actions d'animation et de sensibilisation
- Partage les données issues du programme de sciences participatives de l'EPAGE Viaur sur les communes de Ouest Aveyron Communauté
- Partage des supports de communication produits dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale de Pays Ségali Communauté
- Accompagne la rédaction du rapport intermédiaire et du rapport technique final
- Participe aux réunions des comités techniques et de pilotage
- Accompagne la construction d'un plan d'actions à la fin du projet
- Met à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation du projet

Cet accompagnement sera possible via une convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- Accepte la demande de la Communauté des Commune d'Ouest Aveyron,
- Autorise M. Le Président à signer la convention
- Charge M. le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : Décision modificative pour les amortissements 2025– Budget Annexe GEMAPI de l'Epage Viaur.

Modifie la délibération 2025/014B.

Délibération 030B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que suite à la régularisation des montants des amortissements au budget annexe GEMAPI 2025, le montant prévu au Budget 2025, n'est pas suffisant, il convient de faire une décision modificative comme suit :

COMPTES	Prévu	Dépenses	Recettes	Manque	Arrondi
6811	32 609.17 €	35 954.77 €		3 345.60 €	+3 350.00 €
6228	106 632 00 €	3 350.00 €			-3 350.00 €
280422/281828/ 281838/281848/ 281858/28188	32 609.17 €		35 954.77 €	3 345.60 €	+3350.00 €
45825	60 000 €	3 350.00 €			-3 350.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :
- Approuvent la décision modificative,
- Charge M. le Président de l'exécution de cette décision.

IV. Séance du 26 novembre 2025

Département de l'Aveyron Loi du 5 avril 1884 - Article 56
Arrondissement de Rodez

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Bureau
du SMBV Viaur – EPAGE VIAUR

Membres	Présents
27	15

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-six novembre à 10h00 heures salle du rez-de-chaussée de la mairie de Baraqueville s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yves REGOURD, Président.

Membres Présents : AZAM Rolande, BANCAREL Jean-Marie, BARTHES Joël, BORIES André, DALMAYRAC Gilbert, DEBAR Serge, EMERIAUD Françoise, FALIPOU Jérôme, JANKOWSKI Sandrine, LAUGIER Joël, LATIEULE Yves, NESPOULOUS Régis, PEANN BARRE Marie, REGOURD Yves, SUDRES Vincent.
Membres excusés : DESHAYES Laurent, SIGAUD Guilhem, MALATERRE Guy, MALLEVIALE Jean-Marie, CROS Emmanuel, MARTY Paul
Procurations : SIGAUD Guilhem à BANCAREL Jean-Marie

OBJET : DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENT 2025– BUDGET PRINCIPAL DE L'EPAGE VIAUR.

2025/032B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que suite à la régularisation des amortissements au budget principal 2025, le montant prévu au Budget 2025, n'est pas suffisant, il convient d'effectuer une décision modificative comme suit :

COMPTES	Prévu	Dépenses	Recettes	Manque	Arrondi
023		371.35 €			372.00€

777-042			**+371.35 €**		**+372.00 €**
139148-040		**371.35 €**			**-372.00 €**
021			**+371.35 €**		**+372.00 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :
- Approuvent la décision modificative,
- Charge M. le Président de l'exécution de cette décision.

Objet : AUTORISATION DU PASSAGE DES ECRITURES DE REGULARISATION NON BUDGETAIRE A LA DEMANDE DU SERVICE DE LA GESTION COMPTABLE (SGC).

2025/033B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau, qu'après les mises à jour des amortissements de l'Epage Viaur, il a été constaté qu'un achat en dépense d'investissement en 2022 a été amorti comme il se doit, la recette perçue en revanche ne l'a pas été.
A la demande de la Trésorerie, il convient d'autoriser celle-ci à effectuer les régularisations des écritures spécifiques non budgétaires sur l'exercice de 2025.
Ces opérations sont les suivantes :

Crédit au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 445.20 euros
Débit au compte 139148 « reprises de subventions rattachées aux actifs amortissables : 445.20 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- Autorise le SGC à effectuer les régularisations,
- Autorise M. Le Président à signer tout document relatif à ce dossier
- Charge M. le Président de l'exécution de cette décision.

OBJET : ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2026-2029 DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON. (Collectivité jusqu'à 30 agents CNRACL).

2025/034B

Le Président rappelle :

- Qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986
- Que le Centre de Gestion a communiqué à l'Etablissement les résultats le concernant.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

ARTICLE 1r : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ***CNP Assurances***
Courtier : ***Willis Towers Watson France***
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2026).
Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : **(garanties/franchises/taux)**

Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	Choix*
Tous les risques, avec une **franchise de 10 jours sur la garantie Malade Ordinaire**	6.12%	X
Tous les risques, avec une **franchise de 15 jours sur la garantie Malade Ordinaire**	5.89%	
Tous les risques, avec une **franchise de 20 jours sur la garantie Malade Ordinaire**	5.55%	
Tous les risques, avec une **franchise de 30 jours sur la garantie Malade Ordinaire**	5.07%	

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés à L' I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : **(garanties/franchises/taux)**

Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	Choix*
Tous les risques, avec une **franchise de 10 jours sur la garantie Malade Ordinaire**	1.30%	X

ARTICLE 2 : **Délègue** au Centre de Gestion la gestion du contrat pour la période 2026-2029 (conseil, interface avec les divers interlocuteurs, actions en faveur de la maîtrise de l'absentéisme…), Les missions confiées au Centre de gestion sont détaillées dans une convention et font l'objet d'une participation financière annuelle due au Centre de Gestion pour chaque collectivité ou établissement public local assuré.

Ces frais s'élèvent à :

➔0.25 % de la masse salariale assurée CNRACL
➔0.08 % de la masse salariale assurée IRCANTEC
(Masse salariale assurée : TIB, NBI, SFT)

ARTICLE3 : **D'autoriser** le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

ARTICLE 4: le Président a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR D'AVEYRON INGENIERIE.

2025/035B

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif.
L'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il a été décidé par délibération du 05/12/2023 d'adhérer à Aveyron Ingénierie et s'acquitter d'une cotisation annuelle ainsi que de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

Monsieur le Président précise aux membres du Bureau qu'Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Les membres du Bureau après avoir délibéré :
- Confirme son adhésion à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie
- Approuve le règlement intérieur de l'établissement public concernant les relations entre l'Agence et ses adhérents tel qu'annexé à la présente délibération.

OBJET : WEBSERIES DU CPIE DU ROUERGUE.

2025/036B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau la proposition à tous les syndicats de bassin versant du département de l'Aveyron du CPIE du Rouergue qui souhaite réaliser une web série qui 'appuiera sur nos territoires pour parler de la gestion et de la protection de l'eau au grand public avec dans chacun des épisodes des « gestes qui comptent » pouvant être mis en place par chaque citoyen.

Afin de boucler le plan de financement le CPIE sollicite une participation à hauteur de 500 euros par syndicat.

Les membres du Bureau après avoir délibéré :

- Accepte la proposition du CPIE du Rouergue
- Accepte la participation financière demandée

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document budgétaire et administratif relatif à ce projet

OBJET : BATIMENT NAUCELLE.

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau la proposition de convention avec la Communauté des Communes Pays Ségali concernant le bâtiment situé à Naucelle ainsi que le projet de plan de financement ci-dessous :

PLAN DE

Acquisition du bâtiment	**150 000,00 €**
Frais d'actes	2 742,00 €
Architectes et bureaux d'études (7 % montant des travaux y compris imprévus)	61 499,90 €
CSPS - Bureau de contrôle	21 000,00 €
Travaux € HT	798 700,01 €
Imprévus - travaux 10 % sur HT	79 870,00 €
Montant TOTAL du projet € HT	**1 113 811,91 €**
Montant TVA 20 % sur Etudes et travaux	189 184,69 €
Montant TOTAL du projet € TTC	**1 302 996,60 €**

FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Partenaire sollicité	**Base**	**Taux**	**Montant € HT**	**Montant € TTC**
ETAT - DETR ou DSIL 30 %	1 113 811,92 €	30%	334 143,58 €	334 143,58 €
Conseil Départemental de l'Aveyron	961 069,00 €	Forfait	100 000,00 €	100 000,00 €
Fonds vert - Recyclage foncier des friches	961 069,00 €	22,23%	213 644,00 €	213 644,00 €
Agence eau Adour Garonne - 10 %	1 113 811,91 €	10%	111 381,19 €	111 381,19 €
Récupération FCTVA - 16,404 %	1 153 283,89 €			189 184,69 €
TOTAL DES SUBVENTIONS + FCTVA			759 168,77 €	948 353,46 €
Autofinancement EPAGE Viaur			354 643,14 €	354 643,14 €
TOTAL			1 113 811,91 €	1 302 996,60 €
AEAG : Avance remboursable 60 %			675 641,95 €	

Les membres du Bureau après avoir délibéré :

- Accepte le projet de convention ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document budgétaire et administratif relatif à ce projet

OBJET : CONVENTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2025/038B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau le programme dérogatoire d'assainissement non collectif, autour des zones de baignades officielles suivies par l'ARS et du périmètre de protection des points de prélèvements d'adduction d'eau potable.

Ce programme est une opération dérogatoire obtenue dans le cadre du Contrat de Rivière III.

Afin de mener à bien ces dossiers, un technicien de l'Epage Viaur est mis à disposition pour 76 jours (convention du 16/04/2025) jusqu'au 31/12/2025.

Le programme n'étant pas terminé et le temps de travail n'ayant pas été entièrement consommé, Monsieur le Président propose de prolonger cette période jusqu'au 31/12/2026.

Un avenant est proposé en ce sens.

Les membres du Bureau après avoir délibéré :

- Accepte La prolongation de la convention entre l'Epage Viaur et la CC Pays de Salars,

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention initiale et tout document budgétaire et administratif relatif à ce dossier.

OBJET : CONVENTION SDIS

2025/039B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau qu'à ce jour un agent technicien est sapeur-pompier volontaire, et qu'un deuxième agent technique se forme actuellement pour intégrer les SPV. Il convient donc d'établir une convention entre l'Epage Viaur et le SDIS.

Les membres du Bureau après avoir délibéré :

- Accepte la convention avec le SDIS,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document budgétaire et administratif relatif à ce dossier.

OBJET : PARTICIPATION PROJET TARN AVAL

2025/040B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau que le Syndicat Tarn Aval nous propose de participer à un projet « objectif SOL » pour favoriser la transition vers une agriculture de conservation à zéro surcoût pour les agriculteurs volontaires.
Un accord de consortium prévoit sur notre Bassin Versant pour les communautés de communes du Carmausin Ségala et Val 81 :

-La mise à disposition du temps de travail pour un accompagnement technique, similaire à des accompagnements que nous réalisons déjà dans le cadre d'Agri Viaur ;

- La participation à des réunions préparatoires mais pas de temps d'animation ni de temps de gestion du projet ;

-Les flux financiers du projet seront gérés directement par le syndicat Tarn Aval.

Les membres du Bureau après avoir délibéré :

- Accepte la participation de l'Epage Viaur au projet « Objectif SOL » porté par l'Epage Tarn Aval,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document budgétaire et administratif relatif à ce projet.

Registre des délibérations du Bureau de l'EPAGE Viaur – Année 2025